Haute-Isle & Chantemesle

Newsletter

Novembre 2026

108e anniversaire de l'armistice

Le 11 novembre commémore l'armistice de 1918, la victoire et la paix.
Il constitue également la journée nationale d'hommage à tous les « Morts pour la France », civils et militaires, quel que soit le conflit contemporain auquel ils ont été confrontés en son nom.

Le Maire, ses adjoints et l'ensemble du conseil municipal vous convient à la cérémonie qui se tiendra au cimetière d'Haute-Isle.

Les enfants sont vivement encouragés à participer à cet acte de mémoire.

Un verre de l'amitié vous sera proposé, à la suite, en salle communale de la mairie.

Octobre Rose

La 3e édition de la marche solidaire Octobre Rose à Haute-Isle s'est déroulée le samedi 10 octobre 2026 au profit de l'association des Dragon Ladies de Mantes-la-Jolie (qui luttent contre le cancer du sein).

Deux groupes de marcheurs se sont élancés, à 10h00 pour le grand parcours et à 10h30 pour le petit parcours.

L'événement, organisé par le Comité des fêtes d'Haute-Isle, a réuni 131 inscrits et donné l'occasion à 150 personnes de se réunir dans les deux groupes de marcheurs.





Rendez-vous le 21 novembre pour connaître le montant des dons récoltés !

Mairie de Haute-Isle, 146 route de la Vallée, 95780 Haute-Isle

Propriétaires de riviers, terrains nus, etc.

La loi d'urgence n° 2026-796 du 18 août 2026 pour la protection et la souveraineté agricoles, publiée au Journal officiel le 19 août 2026 et entrée en vigueur, pour l'essentiel, le 20 août 2026.

Cette loi renforce les pouvoirs de préemption des SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural).

Dorénavant, lorsqu'un propriétaire vend simultanément :

- Une maison ou un bien immobilier que la SAFER ne peut pas préempter
- Une parcelle distincte sur laquelle la SAFER dispose d'un droit de préemption

→ Le notaire doit désormais effectuer deux notifications séparées, avec un prix propre à chaque bien.
→ La SAFER peut préempter uniquement la parcelle concernée, sans devoir préempter l'ensemble immobilier vendu.

Noël des enfants & Repas de Noël des séniors

La Mairie de Haute-Isle renoue avec les festivités de fin d'année !

En décembre 2026 et en janvier 2027 seront organisés trois événements pour célébrer le vivre ensemble :

- un goûter et une remise de cadeaux pour nos enfants
- un repas pour nos anciens
- une cérémonie des vœux pour tous et toutes

Les modalités de participation et de réponse sont à la fin de la newsletter.

Pour la commande des cadeaux, vous avez la possibilité de compléter le questionnaire en ligne :

- en cliquant sur ce lien → **https://forms.gle/tJ8GzPqyV1u8NQi4A**
- en scannant le QR code

!!! Réponse exigée avant le 15 novembre 2026 !!!

RAPPEL : entretien obligatoire des haies

À Haute-Isle, chaque propriétaire riverain doit entretenir ses haies afin de garantir la sécurité des piétons, des automobilistes et le libre passage sur les voies publiques.

Les haies bordant les voies communales et les chemins ruraux doivent être maintenues à une hauteur maximale de 2 mètres et ne doivent jamais empiéter sur la voie publique.

Les branches et racines doivent être coupées régulièrement, notamment pour ne pas gêner la circulation ni toucher les réseaux aériens.

En cas de non-respect de la réglementation, des poursuites et des sanctions financières peuvent être engagées.

Entretenir sa haie, c'est respecter ses voisins, préserver la sécurité et contribuer à la qualité de vie de notre village !

Permanence des élus

Le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux sont disponibles pour vos questions et pour un rendez-vous, n'hésitez pas à les contacter directement ou à contacter la secrétaire générale de mairie !

mairie-hauteisle@wanadoo.fr

Retrouvez toutes les informations utiles sur hauteisle.fr

Retrouvez toutes les actualités sur l'application **illiwap**, disponible dans toutes les boutiques d'applications !

illiwap

COMMUNAUTE DE COMMUNES vexin val de seine

val d'oise le département

NATURA 2000

Parc naturel régional du Vexin français

Mairie de Haute-Isle, 146 route de la Vallée, 95780 Haute-Isle

HAUTE-ISLE • NOËL 2026

Un Noël à partager

Retrouvons-nous pour de jolis moments ensemble !





Vous habitez Haute-Isle ou y possédez une résidence secondaire ?
Ces rendez-vous sont l'occasion de nous retrouver !

Le repas de Noël des seniors

70 ans et plus • Mardi 15 décembre 2026 à midi

Partageons un bon repas dans un restaurant à quelques kilomètres du village. Horaire et restaurant à confirmer.

Le Noël des enfants jusqu'à 14 ans inclus

Samedi 19 décembre 2026 à partir de 15 h 30

Salle des fêtes de Vienne-en-Arthies
6 route de la Vallée du Roy

Crêpes party • Jeux de société • Père Noël
Photos et remise de cadeaux

Venez préparer vos crêpes sous la supervision d'adultes, puis les déguster ensemble avec remise des cadeaux par le Père Noel!

Les vœux du maire

Samedi 9 janvier 2027 à 11 h
À la mairie de Haute-Isle

Un peu de magie de Noël!

Les seniors inscrits ne pouvant assister au repas bénéficieront d'un panier garni.

Pour que nous puissions préparer ces petites attentions, merci de nous retourner le questionnaire joint avant le 15 novembre 2026, en précisant votre présence ou votre absence, même si vous ne pouvez pas participer.

Votre réponse

Faisons connaissance

Adresse à Haute-Isle : _____

Téléphone et/ou courriel : _____

Le repas des seniors

Pour les habitants de 70 ans et plus

Merci d'indiquer votre souhait pour chaque personne concernée:

Nom et prénom : _____

□ Je participerai au repas de Noël

□ Je ne pourrai pas participer au repas et souhaite recevoir un panier garni.

Nom et prénom : _____

□ Je participerai au repas de Noël

□ Je ne pourrai pas participer au repas et souhaite recevoir un panier garni.

Le conjoint ou la conjointe est également bienvenu(e) au repas, même s'il ou elle n'a pas atteint l'âge indiqué.

Nombre total de participants au repas : _____

Avez-vous besoin que l'on vous conduise ?

□ Oui □ Non

Si oui, pour combien de personnes ? _____

Réponse avant le 15 novembre 2026, par retour du coupon dans la boite aux lettres de la mairie ou par courriel à :

mairie-hauteisle@wanadoo.fr;
et/ou adeleerenault@gmail.com;
et/ou patrick.souchu@gmail.com;

Votre réponse

Faisons connaissance

Nom et prénom : _____

Adresse à Haute-Isle : _____

Téléphone et/ou courriel : _____

Le Noël des enfants

Jusqu'à 14 ans inclus

Choisissez le cadeau qui fera plaisir à votre enfant!

Pour chaque enfant, indiquez deux cadeaux différents parmi la sélection proposée pour sa tranche d'âge, en précisant leur référence.

Choix n°1 : son cadeau préféré

Choix n°2 : le cadeau de remplacement si le premier n'est plus disponible.

Un seul cadeau sera offert par enfant.

A partir de 9 ans, les enfants peuvent choisir un chèque cadeau à la place d'un cadeau de la sélection. Pour les 14 ans, un chèque cadeau est prévu.

Merci d'indiquer "Chèque Cadeau" dans la case correspondante si vous préférez cette option.

Nombre total d'enfants dans votre foyer : _____

Précisez leur âge et leur présence

Prénom de l'enfant	Age	Présence prévue	Choix n°1 : référence	Choix n°2 : référence
		□ Oui □ Non		
		□ Oui □ Non		
		□ Oui □ Non		
		□ Oui □ Non		

Adultes accompagnants prévus : _____

Réponse avant le 15 novembre 2026, par retour du coupon dans la boite aux lettres de la mairie ou par courriel à :

mairie-hauteisle@wanadoo.fr;
et/ou adeleerenault@gmail.com;
et/ou patrick.souchu@gmail.com;